

Centres AECD – Bilans de compétences

Marseille

AECD Chutes Lavie :

56, avenue des Chutes Lavie

Tel : 04.91.64.26.43

AECD Marseille Sacoman :

2, allée Sacoman Immeuble le Carré
Saumaty

Tel : 04.13.24.54.80

AECD Plombières :

206, boulevard de Plombières

Tel : 04.13.24.54.98

Hors Marseille

AECD Marignane :

1 rue Jacqueline Auriol, Immeuble
Floricity BAT C

Tel : 04.42.88.05.24

AECD Martigues :

11, avenue Barthélémy Thimonnier - ZL
Colline Sud

Tel : 04.42.80.20.12

AECD Istres :

Place Champollion-1 rue de l'équerre

Tel : 04.13.05.33.85

AECD Aix-en-Provence :

11, bd de la Grande Thumine Parc
d'Ariane- Bât A

Tel : 04.13.05.33.85

Corse

AECD Bastia

Rue Paratojo - Résidence Bella Vista

Hors Marseille

AECD Arles :

Chemin des Moines

Tel : 04.90.96.96.66

AECD Châteaurenard :

7, rue Georges Bizet

Tel : 04.90.94.36.88

AECD Cavaillon :

82, Bd Agnely

Tel : 04 86 69 00 49

AECD Salon-de-Provence :

16, Rue de l'Estamaire ZA Gandonne

Tel : 04.90.55.35.72

AECD Gap :

7 rue du Docteur Ayasse

Tel : 04.92.58.14.28

AECD Digne les Bains :

36, rue du Docteur Honnorat

Tel : 04.92.64.20.75

AECD Brignoles :

117, avenue du Maréchal Foch

Tel : 04.94.86.34.12

AECD Toulon :

141 avenue Marcel Castié - Espace
Maurice

Tel : 04.83.42.13.03



UNITE BILANS DE COMPETENCES



Contacts : Tel : 04.13.25.92.13
Mail : dq@aecd.fr Site Web: www.aecd.fr

PRESENTATION GLOBALE DU PROCESSUS

OBJECTIFS

Le bilan de compétences doit permettre au bénéficiaire **d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles** ainsi que ses aptitudes et motivations afin de définir ou de conforter un projet professionnel et d'élaborer une stratégie de mise en œuvre de ce projet en cohérence avec l'environnement socio-professionnel.

MODALITES PRATIQUES / DELAIS D'ACCES

- ✓ **Entretien d'information** avec le consultant (contenu et le déroulement du bilan).
- ✓ 10 à 15 jours de réflexion
- ✓ Entretien avec le consultant bilan pour l'établissement d'un devis et d'un planning personnalisé
- ✓ Dépôt du dossier auprès de France Travail ou via l'application Mon CPF
- ✓ Délais d'accès : De 1 à 2 mois
- ✓ **Personne en Situation de Handicap (PSH) :**
 - Adaptation du dispositif d'accueil pour les personnes en situation de handicap
 - Des référents handicaps sont mobilisés pour accueillir et informer la personne, participer à l'organisation du parcours de formation, communiquer sur l'accessibilité, assurer le lien avec les partenaires...
 - Personnalisation du parcours → Déploiement de mode de compensation adapté
 - Accessibilité PMR à nos locaux

DEROULEMENT DU BILAN

- **18 à 20 heures en Centre de Bilan**, pour une durée comprise entre 8 et 16 semaines, avec des séances de travail de 2 heures ou de 3 heures.
- **4 à 6 heures en Extérieur** pour réaliser des recherches documentaires approfondies et des enquêtes professionnelles / enquêtes-terrain

3 phases spécifiques :

1./ La phase d'accueil se déroule sous la forme d'un entretien individuel.

Elle permet de :

- Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche,
- Analyser la demande et le besoin du bénéficiaire,
- Déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin
- Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan

2./ La phase d'évaluation et d'investigation individualisée donne accès à :

- L'analyse des valeurs, des motivations et des intérêts professionnels et personnels,
- L'identification des compétences et aptitudes professionnelles et personnelles,
- L'évaluation des connaissances générales et professionnelles,
- La mise en évidence du style et des modalités d'apprentissage,
- La détermination des possibilités d'évolution professionnelle,
- Le repérage des compétences transférables aux nouvelles situations

3./ La phase de conclusion a lieu sous la forme d'entretiens individuels.

Elle permet de :

- Reprendre de manière détaillée et s'approprier les résultats de la phase précédente,
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels
- Prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi à 6 mois.

SPECIFICITE DE L'AECD

→ [Apport théorique de l'évaluation dynamique et de l'éducation cognitive](#)

L'évaluation n'est pas exclusivement centrée sur une mesure de niveau des compétences en termes de réussite ou d'échec, mais apporte un éclairage complémentaire sur les capacités à apprendre du sujet, sur son style d'apprentissage et de fonctionnement, donnant des pistes à l'apprentissage ou à l'orientation proprement dite.

L'investigation se propose donc de mesurer la distance entre les potentialités, le niveau initial, le rythme d'apprentissage et les motivations, les compétences émergentes repérées et le parcours de formation et/ou de qualification nécessaire à la mise en œuvre du projet du bénéficiaire en tenant compte du contexte socio-économique.

C'est une évaluation susceptible de situer le sujet dans une perspective d'évolution et de changement, de favoriser la transférabilité des compétences générales et techniques.

A L'ISSUE DU BILAN DE COMPETENCES

- Le document de synthèse individuelle est remis au bénéficiaire
- L'initialisation d'un portefeuille de compétences est proposée au bénéficiaire
- Une information sur la validation des acquis et de l'expérience est également proposée au bénéficiaire
- Un questionnaire d'évaluation de la prestation est remis au bénéficiaire
- Un suivi est proposé 6 mois après le bilan avec d'abord l'envoi d'un questionnaire et la proposition d'un entretien permettant de faire le point sur le projet identifié et, le cas échéant, analyser les difficultés rencontrées afin d'envisager une solution adaptée.